



Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | GÉNÉRAL

N° 3, 7 septembre 2022

Faible efficacité des traitements de semences insecticides contre le puceron du soya au Québec

L'année 2022 a été marquée par de fortes populations du puceron du soya. En vue de la planification et de l'achat des semences de soya pour l'année 2023, la question d'utiliser des traitements de semences insecticides contre cet insecte pourrait se poser. Ce bulletin a donc pour but de mieux orienter votre choix.

Au Québec, certains traitements de semences insecticides sont homologués (voir [SAgE pesticides](#)) pour contrôler le puceron du soya. Toutefois, selon plusieurs études américaines, ces traitements de semences ne sont généralement efficaces qu'en début de saison et pour une durée d'environ 35 jours après le semis, soit environ jusqu'au stade V2 du soya. Durant cette période, les concentrations en matières actives diminuent graduellement à l'intérieur des plants. Considérant qu'au Québec les derniers semis de soya sont généralement effectués à la fin mai, une fois la mi-juillet atteinte, les matières actives présentes dans les plantes sont minimes, voire négligeables. Par conséquent, **à partir de la mi-juillet, le soya avec traitement de semences insecticides ne serait plus suffisamment protégé contre le puceron du soya.**

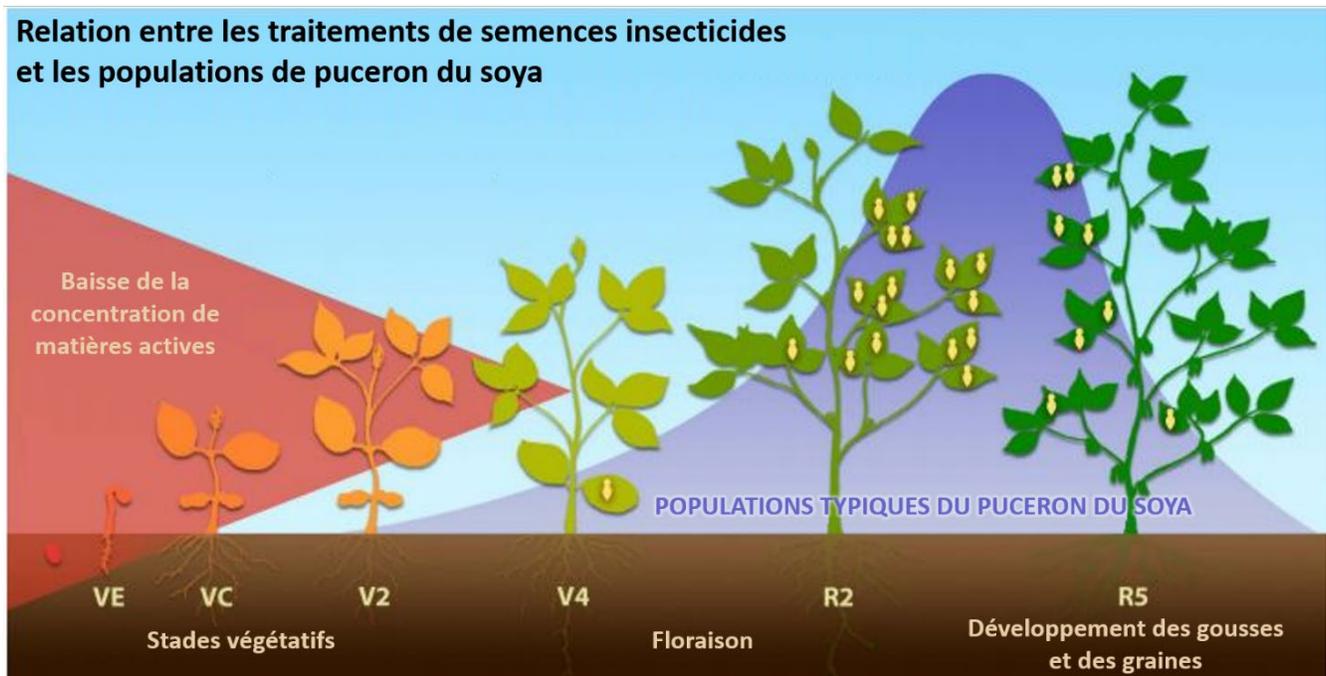
Les données de dépistages réalisés par le RAP Grandes cultures depuis 2002 montrent que le puceron du soya est habituellement présent à partir de la deuxième semaine de juillet dans les champs de soya, parfois début juillet lors d'années plus hâtives. L'insecte arriverait des États-Unis par les vents, car il ne semble pas survivre aux hivers québécois, selon une étude menée par le Centre de recherche sur les grains (CÉROM) entre 2016 et 2018. Considérant que le puceron du soya arrive lorsque les concentrations de matières actives dans les plants de soya sont minimes, voire négligeables, **l'utilisation de traitements de semences insecticides contre le puceron du soya a donc peu ou pas de chance d'être efficace contre cet insecte.**

D'une année à l'autre, il est difficile de prévoir le niveau d'infestation des pucerons dans le soya au Québec (consultez l'[avertissement Grandes cultures N° 19](#) du 19 août 2022). Divers facteurs tels que les conditions météorologiques, la tolérance des cultivars semés aux États-Unis et au Québec, l'abondance des ennemis naturels et le biotype du puceron peuvent agir sur la dynamique de population des pucerons.

Compte tenu de tous ces éléments et du fait que les traitements de semences insecticides ont une efficacité négligeable ou nulle sur les pucerons au moment où ils arrivent au Québec, il convient d'évaluer les avantages et les inconvénients d'avoir recours à des semences traitées avec un insecticide. Il est plutôt suggéré de suivre les [avertissements du RAP Grandes cultures](#), de faire des dépistages régulièrement et en cas de fortes abondances de pucerons, de discuter avec votre agronome de la meilleure stratégie à adopter.

À retenir...

- Le puceron du soya semble ne pas hiberner au Québec.
- Le puceron du soya nous vient par les vents des États-Unis, habituellement à partir de la mi-juillet. Leur nombre et leur trajectoire sont très difficiles à prévoir.
- Les traitements de semences insecticides sont peu efficaces contre le puceron du soya, car le temps que les pucerons arrivent dans nos champs, les insecticides sont peu présents, voire absents dans les plants.



Relation entre les traitements de semences insecticides et les populations de puceron du soya.

Lorsque les pucerons du soya commencent à augmenter, il ne reste peu, voire aucune matière active dans les plants de soya.

Source : adaptation de l'[Université Purdue](#)

Ce bulletin d'information a été rédigé par M. Neau, S. Boquel, J. Saguez (CÉROM), I. Couture, B. Duval, R. Khanna et V. Samson (agr., MAPAQ), puis révisé par la [Direction de la phytoprotection](#) (MAPAQ). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'[avertisseur du réseau Grandes cultures](#) ou le [secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.